

# Réunion du Conseil Municipal

## Du 27 septembre 2022 à 20 heures 30

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-sept septembre à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 22 septembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la mairie sous la présidence de Pierre CHASSANG, Maire.

Sont présents : Pierre CHASSANG, André FARGES, Adeline CHASSANY, Serge DUMAZEL, Claude PORTAL, Mickaël COMBES, Pierre-Baptiste FABRE, Olivier GUILBOT, Laurent SALSON, Cécile MONTEIL

Absent : Gaëtan CHASSANY

Secrétaire de séance : Adeline CHASSANY

### Ordre du jour

- Emprunt pour l'acquisition d'un corps de ferme avec terrain
- Budget principal : décision modificative
- Abri voyageur au Bourg : commande et pose
- Préparation journée du 22 octobre
- Questions diverses

#### ➤ Approbation du compte rendu de la dernière séance.

*Le conseil approuve le compte rendu de la séance du 2 août 2022.*

(Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

#### ➤ Emprunt pour l'acquisition d'un corps de ferme avec terrain

Le maire fait savoir que dans le cadre de l'acquisition d'un corps de ferme avec terrain, un emprunt est nécessaire. Il donne lecture des différentes propositions des établissements bancaires.

Il demande au conseil municipal :

- de choisir l'établissement bancaire auprès duquel sera réalisé l'emprunt
- de l'autoriser à signer le contrat de prêt

*Le conseil municipal décide de retenir l'offre du crédit agricole et autorise le maire à signer le contrat.*

(Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Budget principal : décision modificative**

Le maire propose au conseil municipal d'approuver la décision modificative ci-dessous.

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
60622	Carburants	1 000.00	
6135	Locations mobilières	500.00	
627	Services bancaires et assimilés	300.00	
6411	Personnel titulaire	800.00	
6413	Personnel non titulaire	270.00	
6415	Indemnité inflation	200.00	
6531	Indemnités	300.00	
6533	Cotisations de retraite	15.00	
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	30.00	
657341	Subv. fonct. Communes du GFP	2 670.00	
657348	Subv. fonct. Autres communes	4 625.00	
62878	Remb. frais à d'autres organismes	-4 700.00	
7022	Coupes de bois		6 010.00
<b>TOTAL :</b>		<b>6 010.00</b>	<b>6 010.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2115 - 43	Terrains bâtis	124 000.00	
1323 - 33	Subv. non transf. Départements		4 000.00
1641 - 43	Emprunts en euros		120 000.00
<b>TOTAL :</b>		<b>124 000.00</b>	<b>124 000.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>130 010.00</b>	<b>130 010.00</b>

*Le conseil municipal approuve la décision modificative n° 2 du Budget principal 2022.*

(Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Abri voyageur au Bourg : commande et pose**

Le maire informe le conseil que dans le cadre de l'amélioration du service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires, la Région Auvergne-Rhône-Alpes propose de prendre en charge la fourniture et la pose d'abri-voyageurs.

Il propose donc de solliciter la Région pour l'installation d'un abri bus, Place de l'Église au Bourg, afin d'assurer la protection des enfants utilisant le service de transport scolaire.

*Le conseil municipal valide la proposition et sollicite la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'installation d'un abri voyageurs au Bourg, de type chalet à ossature bois - Réf : 627519.*

(Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Préparation journée du 22 octobre**

Le maire fait savoir qu'il y aurait lieu de préparer la journée du 22 octobre (inauguration de l'espace de la Croix du Fabre et du four du Pouget + remise de la médaille de Chevalier de l'ordre du Mérite Agricole.

*Le conseil décide :*

- *d'inviter les habitants de la commune ainsi que les propriétaires de maisons secondaires,*
- *de prévoir un chapiteau pour l'apéritif,*
- *de prévoir un apéritif (crémant et petits fours) + buffet campagnard,*
- *de commencer la visite par le Pouget et ensuite la Croix du Fabre.*

➤ **Affaires diverses**

- Marquage du bois au Tailladis réalisé.
- Règlement du columbarium à établir.
- Maison Mazel : demande de deux autres estimatifs par l'UDAF.
- Terrain BRUGERON : possibilité de revoir la possibilité d'achat.
- Réunion publique PLUI le 25 octobre 2022 à 18h au cinéma de Chaudes-Aigues.
- Eclairage public : éteindre ou pas ? faire passer un questionnaire juste après la pose des horloges.
- Visite des captages de l'AEP des Vergnes pour les élus : dimanche 16 octobre à 10h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Le Maire,  
Pierre CHASSANG

André FARGES

Adeline CHASSANY

Serge DUMAZEL,

Claude PORTAL,

Mickaël COMBES,

Pierre-Baptiste FABRE,

Olivier GUILBOT,

Laurent SALSON,

Gaëtan CHASSANY,  
(Absent)

Cécile MONTEIL